

Luxembourg, le 13 mars 2025

Compte-Rendu de la réunion du CGI du 13 mars 2025

Représentants :		P	A
Dr Jean-Claude Schmit	Président du CGI – Direction de la santé	x	
(s) Dr Julien Darmian	Direction de la santé	x	
Dr Martine Goergen	Directions des Hôpitaux	x	
(s) Dr Guy Berchem	Directions des Hôpitaux	x	
Dr René Metz	Directions des Hôpitaux	x	
(s) Dr Romain Schockmel	Directions des Hôpitaux		x
Dr Paul Wirtgen	Directions des Hôpitaux		x
(s) Dr Jean-Marc Cloos	Directions des Hôpitaux		x
Dr Marc Berna	Directions des Hôpitaux	x	
(s) Prof. Dr Claude Braun	Directions des Hôpitaux		x
Dr Thomas Schmoch	Conseils médicaux		x
(s) Dr Patrick Nrecaj	Conseils médicaux		x
Dr Monika Glass	Conseils médicaux		x
(s) Dr Claude Schalbar	Conseils médicaux		x
M. Laurent Mertz	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	x	
(s) Mme Claire Angelsberg	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		x
Mme Sonja Trierweiler	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		x
(s) Mme Amélie Becker	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	x	
M. Sergio da Conceição	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	x	
(s) M. Oliver Koch	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)		x
Mme Catherine Molitor	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	x	
(s) Mme Tina Koch	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	x	
Dr Frank Glod	Etablissements de recherche		x
(s) Dr Manon Gantenbein	Etablissements de recherche	x	
José Balanzategui	Organisme gestionnaire de l'assurance maladie		x
(s) Mme Stéphanie Blaise	Organisme gestionnaire de l'assurance maladie	x	
M. Jean-Paul Freichel	Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux	x	
Mme Éveline Santos	Secrétaire du CGI – Direction de la santé		x
(s) suppléant		Présent / Absent	

Invités: Mme Martinet (Direction de la santé, DISA), Dr Mzabi (DISA), Mme Verwerft (DISA), Dr Jean Jacques Stelmes (DISA), Romaine Decker (DISA- remplacement Secrétaire)

Lieu : Direction de la santé, Hamm, ou via Webex

Ordre du jour :
1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du 23 janvier 2025
3. Point Réseaux de compétences
4. Point collecte des données ponctuelle ou fréquents auprès des hôpitaux
5. Point dossier prévention et contrôle des infections
6. Point rapport CIRS
7. Divers

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans modifications.

2. Approbation du compte-rendu du 23 janvier 2025

Le compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2025 est approuvé sans modifications.

3. Point Réseaux de compétences

Dr Mzabi de la Direction de la santé (DISA) fait le point sur l'état des lieux des réseaux de compétences (RdC), leur avancement, le volet budgétaire et le volet informatique (cf. présentation).

Le président du CGI informe que des discussions avec eSanté ont laissé entendre que eSanté aurait un budget pour le développement ou l'achat d'un logiciel. La Caisse nationale de santé (CNS) doit donner son accord et eSanté devrait alors revenir vers les hôpitaux porteurs des RdC.

4. Point collecte de données ponctuelles ou fréquentes auprès des hôpitaux

Le Dr Mzabi remercie tous les interlocuteurs au sein des hôpitaux pour leurs réponses aux demandes récentes et récurrentes. Il informe qu'un processus est en cours de formalisation en interne :

Deux volets sont à distinguer : demandes régulières et demandes ponctuelles.

- 1^{er} volet demandes régulières comprenant, entre autres, les éléments suivants :
Renouvellement des autorisations des services,
les demandes de l'ObSanté (ObS) pour la carte sanitaire,
les questionnaires de l'OMS.

La DISA fera une proposition relative à la timeline et la charge de travail lors du prochain CGI.

- 2^{ième} volet demandes ponctuelles :

Une clarification au niveau des flux les uns vers les autres ainsi que quant à la quantité de mails est nécessaire. Un listing formalisé sera proposé aux représentants de la direction des hôpitaux pour approbation afin d'éviter toute surprise. Le travail est mené en interne à la DISA en accord avec le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

Un représentant de la direction des hôpitaux s'interroge sur la notion de filtre des demandes qui leur sont adressées. Certaines demandes réceptionnées sont justifiées. Pour d'autres demandes telles que les questions parlementaires (QP), il se demande quel est son rôle. Certaines QP n'ont pas de sens, d'autres sont de nature politique. Le représentant de la direction des hôpitaux souligne qu'il est normal de participer, mais il demande une meilleure organisation (filtration).

Le président du CGI souligne que Madame la Ministre est responsable de toute réponse à des QP. Le M3S distribue les QP. La DISA est très souvent réceptrice des demandes de réponses aux QP. A cet effet la DISA indique dans sa réponse au M3S qu'il s'agit d'éléments de réponse, car la DISA n'est pas responsable de la réponse finale. Si les hôpitaux sont sollicités, ceci se limite aux éléments factuels et jamais une réponse politique n'est attendue. Le volet technique et factuel revient toujours à la DISA. La DISA n'a pas la main sur des demandes du M3S directement adressées aux établissements.

Une représentante du M3S confirme que la Ministre est responsable des réponses aux QP et rend attentif au fait que tous les éléments de réponse sont mis ensemble et revu par le M3S et la Ministre.

Un représentant de la direction des hôpitaux requiert que si des éléments techniques sont attendus que la demande soit faite dans ce sens et d'omettre toute demande politique. Il souligne que les hôpitaux sont prêts sous condition que les questions soient bien posées.

Le commissaire du gouvernement aux hôpitaux souligne qu'il est nécessaire de donner des éléments de réponse et évidemment d'interpréter la question. Un représentant de la DISA vise à structurer ces demandes afin de ne pas réagir adhoc. Il note que parfois les éléments à récolter ne sont pas faciles.

Il est à noter que la FHL a proposé de faire l'intermédiaire.

5. Point dossier prévention et contrôle des infections

Logiciel

Le président du CGI donne la parole au Dr Mzabi de la DISA. Le Dr Mzabi informe que la DISA désire faire un état des lieux concernant l'acquisition par les établissements hospitaliers aigus d'un logiciel d'infectiovigilance (càd les établissements aigus : CHL ; CHEM ; CHdN, HRS et INCCI). Il rappelle aux membres du CGI que le logiciel NOSIX, utilisé jusqu'en 2019 ne répond plus aux normes ni aux activités de surveillances nationales. Une refonte complète du système de surveillance nationale des infections associées aux soins est donc nécessaire. Dans ce contexte, en juin 2024, une réunion avait rassemblé les directions des établissements hospitaliers concernés afin de discuter de l'acquisition par les hôpitaux d'un logiciel d'infectiovigilance, ainsi que du rôle de la DISA dans ce projet.

Un budget pour 2025 est alloué à la DISA pour accompagner les établissements. Une allocation forfaitaire unique sera proposée à chaque établissement et une convention sera établie entre la DISA et l'établissement. A cette fin, la DISA doit récolter des informations des différents établissements afin d'allouer cette allocation avant la fin de 2025 comme le budget est limité à l'année 2025. L'allocation ne couvrira pas l'entièreté, mais une partie des dépenses. Chaque établissement est libre dans le choix du logiciel. Un mail sera envoyé aux directions pour récolter certaines informations afin de pouvoir répartir le budget de manière équitable.

Le président du CGI précise que l'intégralité du prix d'achat des logiciels d'infectiovigilance avait été demandée, mais qu'il a eu des coupures de budget par l'IGF. Il souligne la pertinence de l'acquisition d'un même logiciel au sein des établissements, toutefois il note qu'il ne peut pas l'imposer.

Un représentant de la direction des hôpitaux informe que son hôpital collabore avec le Centre Baclesse et qu'il a le même logiciel qu'Ettelbruck. Il regrette que le financement ne soit pas complet.

Le président du CGI prend note.

Hygiène des mains

Le président du CGI donne parole à Madame Martinet qui présente le questionnaire pré-campagne, dans le cadre de la Campagne Nationale sur l'Hygiène des Mains (CNHM 2025), élaborée en collaboration avec le groupe de travail des Infirmiers en prévention et contrôle des infections (IPCI), (cf. présentation).

Le questionnaire poursuit un double objectif : évaluation des connaissances et une dimension pédagogique avec un accès directement aux bonnes réponses permettant ainsi aux personnes de réaliser une autoévaluation.

Deux questionnaires ont été conçus : un questionnaire pré-campagne et un questionnaire post-campagne.

Le second sera transmis après la campagne de sensibilisation sur l'hygiène des mains du 5 mai.

Le questionnaire pré-campagne a été brièvement présenté (anonyme, langue DE et FR, 14 questions, disponible 1 mois). Deux courriels seront envoyés, le premier pour annoncer le début de la période pré

campagne et le deuxième contenant le lien unique vers le questionnaire et les consignes. Le courriel sera adressé aux directions générales et aux services de prévention et contrôle des infections (SPCI).

Chaque établissement est invité à partager le lien avec les médecins et les professionnels de santé. Le questionnaire, selon les tests internes, prendra environ 3 à 5 minutes pour être rempli. Les résultats seront collectés au niveau de la DISA. Un feedback sera transmis aux établissements hospitaliers à la rentrée 2025.

Les membres du CGI n'ont pas émis de commentaires supplémentaires.

6. Rapports CIRS : analyse initiale des données quantitatives et perspectives qualitatives

Le président du CGI donne la parole à Madame Verwerft de la DISA. Lors de la précédente réunion CGI, il a été proposé de comparer les résultats des hôpitaux accrédités par rapport à ceux qui ne sont pas encore accrédités afin de déterminer si cela a un impact sur la qualité des données récoltées. À la suite de cette demande, une analyse de l'impact de l'accréditation de l'établissement hospitalier sur cette thématique a été réalisée et est présentée en séance.

En 2023, deux établissements étaient accrédités. Pour l'axe patient, 6 établissements ont répondu entièrement à la trame proposée de classification des événements indésirables selon la taxonomie OMS et l'échelle de gravité NHS dont 1 établissement était accrédité. 1 établissement accrédité a répondu partiellement à la trame proposée.

Il n'est pas possible de conclure s'il existe un impact lié à l'accréditation ou non de l'établissement.

Lors de réunions précédentes, les décisions suivantes ont été prises : la poursuite des échanges structurés avec les personnes chargées de la thématique dans les établissements hospitaliers et la remise des rapports au 30 avril. Une demande a été formulée auprès de la DISA pour prolonger ce délai de remise du rapport.

Le président du CGI demande aux membres du CGI si un délai de 1 mois peut être accepté.

Un représentant de la DISA estime que la demande de prolongement du délai d'un mois est acceptable, toutefois il note que des délais trop longs ne peuvent être envisagés ; en cas de délai trop important, les analyses des rapports annuel CIRS perdent en pertinence.

Un représentant de la direction des hôpitaux demande quand est-ce que les chiffres ont été demandés.

Le représentant de la DISA répond que les dates ont été fixées lors du CGI fin décembre.

Le président du CGI rappelle que cette demande n'est pas une demande surprise, mais une demande annuelle.

Le commissaire du gouvernement aux hôpitaux ajoute qu'il faut prendre en compte la gouvernance et la validation au conseil d'administration.

Le président du CGI conclut que les membres du CGI sont **d'accord à accorder un mois supplémentaire pour la remise des rapports. En conséquence la date limite du rapport annuel CIRS 2024 est fixée au 31 mai 2025.**

7. Divers

- Evaluation des services nationaux menée par la DISA

Un représentant de la DISA fait savoir que dans le cadre de l'évaluation sur les services nationaux, un établissement hospitalier a demandé un délai supplémentaire. Le commissaire du gouvernement aux hôpitaux insiste que le processus ne pourrait pas être rallongé parce que fin 2025 /2026 des amendements à la loi doivent être prévus.

Un représentant de la direction des hôpitaux fait savoir que son établissement a beaucoup de services. Il regrette que le délai soit tellement court (deadline fin mars 2025).

Un représentant de la direction des hôpitaux évoque qu'il est difficile de libérer des ressources et demande la mise à disposition d'un project /data manager.

Le président du CGI prend note de la problématique des ressources et indique que la même situation se présente à la DISA. Il souligne que la question des ressources ne pourra pas être résolue au CGI.

Après discussion, un délai d'un mois supplémentaire est accordé pour le retour des formulaires, à savoir deadline fin avril 2025.

- **ODJ du 15 mai : GT urgences**

Le commissaire du gouvernement aux hôpitaux désire mettre sur l'ODJ du prochain CGI en date du 15 mai 2025 les conclusions du GT urgences, notamment concernant la question de la garde parallèle dans la région centre.

Prochaine CGI : 15 mai 2025